

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)**

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme Local de l'Habitat - Association Départementale d'Information sur le logement de la Gironde (ADIL33) - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Instituées en 1975, les Associations Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) ont pour mission de délivrer une information personnalisée au grand public sur les questions de logement et d'habitat (réglementation juridique et fiscale, financement des logements neufs et anciens).

Elle assure par ailleurs une mission d'observation à destination de ses adhérents sur la demande de logement formalisée à partir des consultations assurées au quotidien.

La Communauté urbaine est membre de droit du Conseil d'Administration de l'ADIL, au sein duquel elle est représentée par Monsieur Jean TOUZEAU.

L'ACTION DE L'ADIL DANS LE CADRE DU PLH COMMUNAUTAIRE

L'évolution de la situation économique, et du logement en particulier, a conduit l'ADIL à apporter sa compétence spécifique pour contribuer à la recherche de nouvelles solutions pour les personnes en difficulté et parallèlement pour constituer un observatoire des besoins.

Pour atteindre ces objectifs, des Points Relais Logement (PRL) ont été créés ayant pour champ d'intervention le territoire des commissions locales d'insertion.

En 1999, cinq PRL ont été mis en place, à titre expérimental, sur le département hors Communauté Urbaine.

L'expérience s'avérant concluante, le dispositif a été étendu à l'aire communautaire avec le recrutement de 6 Correspondants Territoriaux Logement (CTL) dont l'exercice est effectif depuis novembre 2003.

Le protocole de fonctionnement conclu dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement de Personnes Défavorisées (PDALPD) a fixé aux CTL les missions générales suivantes :

- Contribuer à la territorialisation du plan départemental et assurer une information sur les dispositifs opérationnels en matière d'habitat,
- Assurer l'interface entre l'offre de logement et la demande en liaison avec les référents sociaux des ménages,
- Enregistrer et suivre les demandes et le relogement en vue d'alimenter un observatoire de la demande sociale, et très sociale.

L'observatoire du PLH a vocation à intégrer les données et conclusions fournies par les CTL, en consolidation d'autres données dont les protocoles de fonctionnement sont en cours de formalisation.

Vous trouverez ci-annexé, le rapport intermédiaire des PRL sur la Communauté Urbaine.

Financement

Le Budget primitif 2004 de l'ADIL s'établit comme suit :

CHARGES	REEL 2003	2004	PRODUITS	REEL 2003	2004
Charges de personnel	1 049 146,00	1 100 000,00	Subventions de fonctionnement		
			ETAT	206 000,00	206 000,00
Services extérieurs	63 359,00	40 000,00	CG 33	388 361,00	410 000,00
Charges de consommation	41 301,00	41 000,00	CUB Communes	107 116,00	106 000,00 3000,00
			Secteur HLM	124 359,00	126 000,00
Autres services extérieurs	163 267,00	166 000,00	CAF 1% MSA	203 100,00	204 400,00
			Cotisations professionnelles	101 624,00	102 000,00
Impôts et taxes	64 157,00	70 000,00	Emplois jeunes -CEC	244 531,00	221 281,00
Charges financières	-	-	Autres produits de gestion	82 553,00	82 553,00
Dotations	80 515,00	81 000,00	Produits financiers		-
			Produits exceptionnels	43 755,00	-
			Total des produits	1 501 039,00	1 461 234,00
Total	1 461 745	1 498 000,00	Total des charges	1 461 745,00	1 498 000,00*
			Résultat	+ 39 294,00	- 36 766,00
Total	1 461 745	1 498 000,00			1 498 000,00

* L'équilibre du budget primitif de 2004 est assuré grâce au report de l'excédent dégagé lors de l'exercice 2003.

La participation de la Communauté Urbaine s'élève à 106 000,00 euros, soit 7 % du budget courant.

La Communauté urbaine accompagne l'ADIL depuis 1976 par une participation dont le niveau est stable.

Les modalités de versement de cette participation sont détaillées dans la convention ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

DECIDER de l'attribution d'une participation d'un montant de 106 000,00 euros à l'ADIL 33 pour l'accomplissement des missions détaillées ci-dessus au titre de l'année 2004

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2004

M. VÉRONIQUE FAYET

